

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE PROPAGATEUR

Volume IV,

1er Avril, 1893,

Numéro 3

A U L E C T E U R

Notre établissement est devenu la proie des flammes dans la nuit du 20 au 21 mars et notre librairie est détruite en grande partie. Nos pertes sont énormes car presque tout notre assortiment de livres, de papeterie et d'articles religieux a été brûlé ou noirci par la fumée. L'eau a aussi beaucoup endommagé les marchandises que nous avons pu sauver des flammes.

Ce triste événement n'interrompra cependant pas notre commerce et les réparations à la bâtisse sont déjà commencées.

Nous pourrons bientôt installer le nouvel assortiment que nous attendons d'Europe. Un de nos associés, M. Giroux, partira ces jours-ci pour la France afin de faire des achats considérables.

Dans quelques semaines nous pourrons offrir à nos clients un magnifique assortiment de livres de théologie, d'histoire, de littérature, de sciences, etc.

En attendant notre nouvelle installation, nous offrons, à un rabais considérable, tout notre fond de livres, de papeterie, d'articles religieux, de tapisserie, etc.

Nous profitons de la circonstance pour présenter nos plus sincères remerciements au clergé et à nos autres clients pour leur encouragement passé.

Nous sollicitons de nouveau leur patronage.

Les nombreuses marques de sympathie qui nous ont été prodiguées dans notre malheur nous ont été très sensibles et nous en garderons une éternelle reconnaissance.

CADIEUX & DEROME.

BULLETIN

24 mars 1893.

*. Les lecteurs du *Propagateur* connaissent tous le journal la Croix publié à Paris. Ce journal est l'un des plus vaillants défenseurs des droits du St Siège et l'un des plus puissants et actifs propagateurs en France des principes religieux et de toutes les saines doctrines sociales. Il combat sans trêve ni merci, avec le plus grand courage et des succès toujours croissants, toutes les perverses doctrines de l'école révolutionnaire et les néfastes influences de la franc-maçonnerie, de la juiverie et de la libre pensée.

Voici le programme de ce journal qui a pour auxiliaires dans les bons combats l'UNIVERS, le MONDE et un grand nombre d'autres journaux catholiques dévoués.

PROGRAMME.

Liberté de l'Eglise et de la France.

Le Pape indépendant et arbitre entre les peuples pour assurer la paix et diminuer les charges militaires qui ruinent l'Europe.

La suppression des lois scolaires qui enlèvent aux communes et aux familles le droit de choisir les maîtres d'école.

La religion dans l'école ; la religion aux enfants des pauvres aussi bien qu'aux enfants des riches.

Les Sœurs dans les hôpitaux.

Législation favorisant les intérêts du peuple et réprimant l'agiotage et la juiverie.

Lois pour assurer la prospérité de l'agriculture.

Création d'institutions économiques, de nature à améliorer le sort de l'ouvrier.

Suppression de la banqueroute que préparent nécessairement les emprunts et le gaspillage de notre argent.

Ce programme est celui qui est adopté par les catholiques pour les prochaines élections générales de la Chambre des députés

Comme catholiques et amis dévoués de la France, notre bien aimée mère-patrie, nous applaudissons de toutes nos forces à ce programme et nous en souhaitons la prompte et définitive réalisation.

.

*. Il paraît bien avéré aujourd'hui que la révolution du 14 janvier aux îles d'Hawaï est le fait des intrigues de quelques américains. Il y a peut-être quelques natifs qui y ont participé, mais ils sont en très petit nombre. Ainsi la reine Lydia Kamakeha Liliuokalani n'est descendue du trône que grâce aux étrangers qui veulent l'annexion aux Etats-Unis. Mais cette annexion qui, dans l'esprit des révoltés, devait être l'œuvre de quelques jours est in définitivement retardée. Le nouveau président Cleveland a retiré le projet de traité qui était au Sénat américain et il envoie aux îles une commission chargée de s'enquérir de tous les faits relatifs à

la révolution, de ses causes et des aspirations des habitants. Cette commission doit surtout constater quels sont les sentiments des natifs car on prétend que l'immense majorité de ces derniers, sinon la totalité, est opposée au changement de régime. On dit que le président a agi ainsi parcequ'il est outré de la manière indigne dont on s'y est pris pour parvenir à l'annexion.

La reine Liliuokalani qui vient d'être détrônée est née à Honolulu le 2 septembre 1833 et le 10 septembre 1862 elle s'est mariée avec un américain du Massachusetts. Les îles sont actuellement gouvernées par un gouvernement provisoire sous la présidence d'un Hawaïen de naissance S. B. Dole, partisan de l'annexion aux Etats-Unis.

Les îles d'Hawaï ou Sandwich sont situées dans l'Océan Pacifique sur la route de Vancouver à Sydney (Australie) et à Auckland (Nouvelle Zélande). Elles sont au nombre de douze dont huit seulement sont habitées.

Les principales sont Hawaï, Maoui, Oahou et Kaouaï. Le siège du gouvernement est à Honolulu dans l'île d'Oahou. Il y a deux ans la population totale était de 90,000 âmes. Sur ce nombre on comptait en chiffres ronds 35,000 Kanaques purs, 8000 Kanaques mêlés, 9000 Portugais, 15,000 Chinois et 12,000 Japonais. Le surplus de la population se composait d'Américains, d'Anglais, d'Allemands et de diverses autres nationalités.

Les missionnaires catholiques des îles sont les Pères de la Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus et Marie, de Picpus. Les catholiques sont pour la plupart des Kanaques, et des Portugais. Il y a un vicaire apostolique dont la résidence est à Honolulu. C'est Mgr G. P. Roper. Il a été sacré à San Francisco le 25 septembre dernier. Les églises, chapelles et autres lieux destinés au culte sont au nombre de 100.

Les Irlandais de Montréal ont célébré leur fête nationale le 17 de ce mois. Le beau temps a favorisé la procession qui a eu lieu comme les autres années. La fête religieuse a été célébrée à l'église Saint-Patrice. Mgr de Montréal a officié et un religieux irlandais de New-York, le père Doyle, Pauliste, a fait le sermon de circonstance.

L'Irlande n'est malheureusement pas encore délivrée du joug de fer qui pèse sur elle depuis longtemps, mais l'heure de la délivrance est peut-être proche. En effet le bill du Home Rule a été présenté aux communes anglaises qui le voteront probablement, car la majorité de M. Gladstone est suffisante pour en assurer la passation.

Malheureusement la chambre des Lords est mal disposée et un grave conflit paraît inévitable entre les deux chambres du Parlement. De plus les fanatiques orangistes de l'Ulster paraissent déterminés à résister à l'établissement d'un gouvernement autonome et ils menacent d'avoir recours aux armes. Espérons cependant que

toutes les difficultés seront surmontées et qu'à la prochaine Saint Patrice l'Irlande se gouvernera elle-même.

Erin go bragh !

* **

* Le sacre de Monseigneur Decelles, évêque de Druzipara, coadjuteur de St Hyacinthe, a eu lieu le 9 mars dans la cathédrale de Saint Hyacinthe. Le prélat consécrateur était Mgr l'archevêque de Montréal. Le nouvel évêque avait pour assistants Mgr Gravel, évêque de Nicolet, et Mgr Racine, évêque de Sherbrooke.

Le grand vicaire O'Donnell, curé de Saint-Denis, a fait le sermon.

Deux archevêques et sept évêques assistaient à la cérémonie qui a été très imposante.

L'évêque actuel, Mgr Moreau, est le quatrième évêque du diocèse de Saint-Hyacinthe qui a été créé en 1852 par le pape Pie IX. Ses prédécesseurs ont été Mgr Jean Charles Prince, Mgr Joseph Larocque et Mgr Charles Larocque.

Le diocèse de Saint Hyacinthe comprend les comtés de Bagot, Iberville, Missisquoi, Richelieu, Rouville et Saint-Hyacinthe et une partie des comtés de Brome, Shefford et Verchères. La cité de St-Hyacinthe qui est la ville épiscopale, est située sur les bords de l'Yamaska, au centre d'une région agricole très prospère. Elle contient une population industrielle, des manufactures florissantes et plusieurs établissements d'éducation et de charité. Deux chemins de fer, le Grand Tronc et une branche du Pacifique, la mettent en communication avec tous les points du pays. Elle est le chef lieu du district judiciaire de Saint-Hyacinthe et du comté du même nom. Elle doit surtout sa célébrité à son collège d'où sont sortis une foule d'hommes éminents et qui a eu pour professeurs des savants distingués comme les abbés Desaulniers et Raymond.

* **

* * Les difficultés financières entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de Québec et d'Ontario n'ont jamais été réglées définitivement. Une commission d'arbitrage chargée de ce règlement a été nommée dernièrement et elle a commencé à siéger le 17 mars. La prochaine séance aura lieu le 18 avril. Les arbitres sont le juge Burbridge pour le gouvernement fédéral, le juge Casault pour le gouvernement de Québec, et le juge Boyd pour le gouvernement d'Ontario.

Les avocats des divers gouvernements sont M. Hogg, pour le gouvernement fédéral, M. Girouard, député fédéral de Jacques-Cartier, et M. Hall, trésorier provincial, pour le gouvernement de Québec, et MM. Irvine et Harcourt, pour le gouvernement d'Ontario.

La commission d'arbitrage a été nommée en vertu de la section 142 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867 (1).

(1) Statut Impérial 30 et 31 Vict. Cap 3.

* Les législatures de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard sont actuellement en session. L'ouverture de la session a eu lieu le 8 mars dans l'île du Prince Edouard et le 9 mars au Nouveau-Brunswick. Celle de la Nouvelle-Ecosse avait été ajournée le 1er février, mais elle a été reprise le 16 mars.

* * *

* * Sont décédés.

1° Aux Etats-Unis R. M. Bishop, ancien gouverneur de l'Ohio, et O. M. Hatch, ancien secrétaire d'état. M. Hatch était le grand ami du président Lincoln.

2° Madame Mowatt, femme de Sir Oliver Mowatt, premier ministre d'Ontario. Elle était âgée de 68 ans.

3° A Londres l'honorable Hugh Nelson, ex lieutenant gouverneur de la Colombie Britannique. M. Nelson est né en Irlande le 25 mars 1830. Il a été député de New-Westminster à la législature de la Colombie Britannique avant la Confédération. Il a représenté la même division aux Communes après l'entrée de la Colombie dans la Confédération. Il a été nommé sénateur en 1879 et lieutenant gouverneur en 1887.

4° M. l'abbé Joseph Nérée Gingras, curé de Saint-Gervais, à l'âge de 68 ans. M. l'abbé Gingras est l'un des prêtres qui ont été envoyés aux Illinois après l'apostasie de Chiniquy. Son apostolat fut couronné de succès et il eut la joie de ramener à la foi de leurs pères un grand nombre des nôtres qui avaient suivi Chiniquy dans son schisme.

5° Hypolite Adolphe Taine, membre de l'Académie Française et écrivain de renom. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages remplis de doctrines fatalistes.

6° Son Eminence Charles Philippe Place, Cardinal prêtre et archevêque de Rennes. Il est né à Paris le 14 février 1814. Ses études classiques étant terminées, il étudia le droit, prit ses degrés et il débuta dans la diplomatie comme secrétaire d'ambassade. Quelques années plus tard il entra dans l'état ecclésiastique. Il fut successivement vicaire général, supérieur de séminaire, président de l'œuvre des Ecoles d'Orient et auditeur de Rote. Il fut nommé évêque de Marseille en 1866, archevêque de Rennes en 1878 et Cardinal en 1886.

Mgr Place suivit les errements de Mgr Dupanloup et il combattit avec ardeur dans les rangs des adversaires de la définition du dogme de l'infailibilité pontificale. Mais après la proclamation du dogme il se soumit comme tous les bons catholiques. Il a rempli les devoirs de sa charge avec zèle et énergie et l'église de France doit être fière de lui.

7° Jules François Camille Ferry, président du Sénat français et ancien premier ministre de la République. Il est né à Saint-Dié, dans le département des Vosges, le 5 avril 1832 et il a été admis au barreau en 1854. Il a été quelque temps journaliste.

Pendant sa vie publique M. Ferry a été membre du corps législatif sous l'empire, membre du gouvernement de la défense nationale, après la révolution du 4 septembre 1870, et député, ambassadeur, ministre et sénateur sous la république. Il était l'un des candidats à la présidence de la république en 1887.

Le président du sénat, M. Le Royer, ayant donné sa démission, M. Ferry a été élu pour le remplacer. L'élection a eu lieu dans la séance du sénat du 24 février dernier. Sur 229 votes le nouveau président en a eu 148.

Jules Ferry a été élevé dans la religion catholique, mais il a apostasié après son mariage. Il a été l'un des plus odieux persécuteurs des ordres religieux en France, l'un des plus fanatiques laïciseurs et l'auteur des infâmes lois scolaires actuelles et notamment de l'ignoble *article sept* qui a eu un immense retentissement dans le monde entier.

.

. Ont été nommés :

1° Administrateur de la Province de Québec, Sir Alexandre Lacoste, juge en chef de la Cour du Banc de la Reine. Il remplace le lieutenant-gouverneur Chapleau qui a obtenu un congé de trois mois.

2° Juge de la cour du comté de Queen's, île du Prince-Edouard, M. Macleod.

3° Juge de la cour du comté de Welland, Ontario, W. Fitzgerald, C. R. de London.

.

Dans la nuit du 20 au 21 de mars l'établissement de messieurs Cadieux et Derome est devenu la proie des flammes.

Le directeur du journal Mr. Derome a été presque asphyxié dans son lit, et ce n'est que par une espèce de miracle qu'il a pu s'échapper sain et sauf.

Nous sympathisons avec nos amis dans le malheur qui vient de les frapper et nous souhaitons que ce triste événement n'abatte pas leur courage. Leur établissement redeviendra bientôt, nous l'espérons, plus prospère qu'autrefois.

La publication du journal ne sera pas interrompue.

LA VOIE DE LA PAIX INTERIEURE

DÉDIÉE A

NOTRE-DAME DE LA PAIX

Par le P. DE LEHEN

de la compagnie de Jésus.

1 vol. in-12..... Prix : 75 cts

L'article qui suit est extrait de ce livre.

De la conduite pleine d'amour que la divine providence tient envers les hommes, et du bonheur de ceux qui se soumettent comme ils doivent à sa conduite.

Rien ne se passe dans l'univers que Dieu ne le veuille, que Dieu ne l'ordonne ; et cela doit s'entendre absolument de toutes choses, excepté le péché. Rien, dit saint Augustin, n'arrive par hasard dans tout le cours de notre vie ; Dieu intervient partout. *Je suis le Seigneur*, dit-il lui-même par la bouche d'Isaïe ; *je suis le Seigneur, et il n'en est point d'autre ; c'est moi qui forme la lumière et qui crée les ténèbres, qui fais la paix et qui crée les maux. C'est moi*, avait-il dit auparavant par Moïse, *c'est moi qui fais mourir, et c'est moi qui fais vivre ; c'est moi qui blesse, et c'est moi qui guéris. Le Seigneur ôte et donne la vie*, est-il dit encore dans le cantique d'Anne, mere de Samuel, *il conduit au tombeau et il en retire ; le Seigneur fait le pauvre et le riche, il abaisse et il élève. Arrivera-t-il quelque mal*, dit Amos, *qui ne vienne du Seigneur ? Oui*, dit le Sage, *les biens et les maux, la vie et la mort, la pauvreté et les richesses viennent de Dieu.*

Vous allez dire, peut-être, que cela ne doit s'entendre que des maladies ou de la mort, du froid ou du chaud, et des autres accidents produits par des causes dépourvues de liberté, et non de ce qui dépend de la volonté de l'homme ; car, m'objecterez-vous, quand quelqu'un parle de moi, qu'il me ravit mes biens, qu'il me persécute, qu'il me frappe, comment attribuer cette conduite à la volonté de Dieu, lui qui ne veut pas que l'on me traite de la sorte, que l'on me fasse injure ; qui, au contraire, le défend ? On ne peut donc, concluez-vous, s'en prendre qu'à la volonté de l'homme, qu'à son ignorance, ou à sa malice. — C'est en vain, vous répondrai-je, que vous voudriez vous prévaloir de ce raisonnement, pour vous défendre de vous abandonner à la Providence divine ; car Dieu lui même s'est expliqué ; sur sa parole, laquelle ne peut être que la vérité même, nous devons croire que, dans ces sortes d'événements, aussi bien que dans tous les autres, rien n'arrive que par ses ordres. Voici comment il s'exprime : *Je punirai*, disait-il à David, *je punirai, par vos propres enfants, l'adultère et l'homicide*

que vous avez commis, je ferai sortir de votre maison les instruments de ma justice, je prendrai vos femmes à vos yeux, je les donnerai à qui vous est le plus proche, et il en abusera.

Or, je vous le demande, Dieu pouvait-il se déclarer plus ouvertement l'auteur des maux qu'Absalon fit souffrir à son père ?

re Cependant les Juifs aussi chancelèrent dans cette croyance, à l'occasion de leur captivité et de leurs maux, qu'ils attribuaient plutôt à leur fortune et à d'autres causes qu'à la volonté de Dieu ; mais le Prophète les reprit en ces termes : *Qui est celui qui a dit qu'une chose se fit sans que le Seigneur l'eût commandée ? Est-ce que les biens et les maux ne sortent pas de la bouche du Très-Haut ? Nous avons agi injustement, nous nous sommes attiré la colère du Seigneur, c'est pour cela qu'il est devenu inexorable.*

Si donc on noircit notre réputation, si on ravit notre bien, si on brûle notre maison, si on nous donne un soufflet ; enfin, de quelque manière que l'on nous outrage, attribuons tout à la volonté de Dieu : ce sont des coups de sa main, des mesures de sa Providence.

Cependant, me direz-vous, il y a péché dans toutes ces actions : comment donc Dieu les veut-il ? Comment y prend-il part, lui qui, étant la sainteté par essence, ne peut avoir rien de commun avec le péché ? — Je réponds qu'il faut, dans l'action de l'homme dont vous vous plaignez, distinguer deux choses : l'une, le mouvement ou l'acte extérieur, l'autre, le dérèglement de la volonté, qui s'écarte de ce que les commandements de Dieu prescrivent. Ainsi, si cet homme frappe ou s'il médite, c'est, d'une part, le mouvement du bras ou de la langue, et, d'autre part, l'intention qui accompagne ce mouvement : or, le péché n'est pas dans le mouvement, et c'est pourquoi Dieu en peut être et en est effectivement l'auteur ; car l'homme, ni aucune autre créature n'a ni l'être, ni le mouvement de lui-même, mais de Dieu, qui agit en lui et par lui. Quant à la malice de l'intention, elle est toute de l'homme, et c'est là seulement qu'est le péché, auquel Dieu n'a aucune part, mais qu'il permet pour ne pas porter atteinte au libre arbitre.

Dieu ne participe donc à nos œuvres que pour en former l'être ; il ne va pas plus loin, il reste absolument étranger à la malice qui s'y rencontre, et qui ne prend sa source qu'en nous. Il veut vous priver de votre honneur et de votre fortune, dont vous abusez ; mais il ne participe en rien au péché du médisant ou du voleur qui vous les ravit. Un exemple va rendre la chose plus sensible : un juge, par un équitable jugement, condamne à mort un criminel ; mais l'exécuteur se trouve être l'ennemi particulier de ce criminel ; et au lieu de n'exécuter la sentence que par devoir, il le fait par haine, par esprit de vengeance... Il est évident que le juge ne trempe en aucune façon dans le péché de l'exécuteur ; il n'entend point que ce péché se commette, mais seulement que la justice se fasse. De même, Dieu ne contribue pas absolument en rien à la malice de cet homme qui vous déshonore ou qui vous vole ; sa malice est son fait particulier. Dieu veut, disions-nous, vous humilier ou vous dépouiller de vos biens pour vous délivrer

de vos vices et vous porter à la vertu, et ce dessein, digne de sa bonté, qu'il pourrait exécuter par mille autres moyens, n'a rien de commun avec le péché de l'homme qui lui sert d'instrument. Et, au fait, ce n'est pas son péché qui vous humilie, qui vous appauvrit, c'est la perte de votre réputation, la perte de votre bien ; le péché ne nuit qu'au médisant ou au voleur qui s'en rend coupable. C'est ainsi que nous devons séparer ce que Dieu opère par les hommes et ce que la volonté de l'homme y ajoute.

Saint Grégoire nous propose la même vérité sous un autre jour : un médecin ordonne une application de sangsues ; ces insectes ne sont occupés, en tirant le sang du malade, que de s'en rassasier et de le sucer, s'ils le pouvaient, jusqu'à la dernière goutte. Cependant l'intention du médecin n'est que d'ôter ce que le malade a de mauvais sang, et de le guérir par ce moyen. Il n'y a donc rien de commun entre ce que veulent les sangsues et ce que le médecin se propose en se servant d'elles. Or, Dieu se sert des hommes comme le médecin se sert des sangsues. Le malade ne se fait aucune peine de leur avidité, il ne les envisage nullement comme malfaisantes, il cherche, au contraire, à surmonter la répugnance que leur laideur lui fait éprouver, et même il protège, il favorise leur action, sachant bien qu'elles n'agiront qu'autant que le médecin le reconnaîtra utile à sa guérison. De même aussi devons-nous ne pas nous arrêter aux passions de ceux à qui Dieu a donné pouvoir d'agir sur nous, ne pas nous mettre en peine de leurs intentions malveillantes, et nous préserver de toute aversion contre eux, sachant bien que, quelles que soient leurs vues particulières, ils ne sont toujours, à notre égard, qu'un instrument de salut dirigé par la main d'un Dieu d'une bonté, d'une sagesse et d'une puissance infinies, qui ne leur permettra d'action qu'autant qu'elle nous sera utile. Notre intérêt devrait donc nous porter à accueillir plutôt qu'à repousser leurs atteintes, puisqu'elles ne sont véritablement que les atteintes de Dieu même. Et il en est ainsi de toutes créatures quelconques : elles ne sauraient agir sur nous, si le pouvoir ne leur en était donné d'en haut.

Cette doctrine a toujours été familière aux âmes vraiment éclairées de Dieu. Nous en avons un exemple célèbre dans le saint homme Job. Il a perdu ses enfants et ses biens, il est tombé de la plus haute fortune dans la misère la plus profonde, et il dit : *Le Seigneur m'avait tout donné, le Seigneur m'a tout ôté, il n'est arrivé que ce qu'il lui a plu ; que le nom du Seigneur soit béni.* Vous voyez, dit saint Augustin, que cet homme avait bien compris ce grand secret ; il ne dit pas : Le Seigneur m'avait donné mes enfants et mes biens, et le démon me les a ôtés ; mais, c'est lui qui me les avait donnés, c'est lui qui me les a ôtés. cela s'est fait comme il a plu au Seigneur, et non comme il a plu au démon. L'exemple de Joseph n'est pas moins remarquable : ses frères l'ont livré par malice, et cependant ce saint patriarche attribue tout à la providence de Dieu ; il s'en explique même à plusieurs reprises : *C'est le Seigneur, dit-il, qui m'a envoyé en Egypte... c'est lui qui m'a fait venir ici avant vous, pour vous conserver la vie... Ce n'est point par*

votre conseil que j'ai été envoyé ici, mais par la volonté de Dieu. David, poursuivi et outragé par Séméï, ne voit également, dans la conduite de ce sujet rebelle, que l'action de cette même Providence; et lorsque, par deux fois, il arrête l'indignation de ses fidèles serviteurs, il leur dit : *Laissez-le faire, car le Seigneur lui a ordonné de maudire David. Laissez-le faire; laissez-le me maudire, selon l'ordre qu'il en a reçu du Seigneur.* Et notre Sauveur, le Saint des saints, descendu du ciel pour nous instruire par ces paroles et par ses exemples, ne dit-il pas à saint Pierre, qui, poussé par un zèle indiscret, voulait le détourner du dessein qu'il avait de souffrir et empêcher que les soldats ne missent la main sur lui : *Ne voulez-vous pas que je boive le calice que mon père m'a donné?* Ainsi, il attribuait les outrages et les douleurs de sa Passion non aux Juifs qui l'accusaient, à Judas qui le trahissait, à Pilate qui le condamnait, aux bourreaux qui le tourmentaient, aux démons qui excitaient ces malheureux à cet horrible crime, quoiqu'ils fussent les causes immédiates de ses souffrances; mais à Dieu, à Dieu considéré, non pas sous la qualité rigoureuse de juge, mais sous celle de père, à qui il exprime une tendre affection.

N'attribuons donc jamais ni aux démons ni aux hommes, mais à Dieu, comme à leur vraie source, nos pertes, nos déplaisirs, nos afflictions, nos humiliations; autrement, ce serait faire, comme le chien, qui décharge sa colère sur la pierre, sans prendre garde au bras qui la lui a jetée. Ainsi, prenez garde de dire : Un tel est cause du malheur que j'ai éprouvé, il est cause de ma ruine. Vos maux sont l'ouvrage, non de cet homme, mais de Dieu; et ce qui doit vous rassurer, c'est que ce Dieu, souverainement bon, procède à tout ce qu'il fait avec la plus profonde sagesse, et pour des fins saintes et sublimes.

Toutes ses œuvres, disent plusieurs saints docteurs, sont, eu égard aux circonstances, si accomplies, qu'elles ne sauraient l'être davantage; et si bonnes, qu'elles ne sauraient être meilleures. Aussi devons-nous, suivant saint Basile, nous bien pénétrer de cette pensée, que nous sommes l'ouvrage d'un bon ouvrier, et qu'il nous dispense et nous distribue, avec une providence très sage, toutes choses, grandes et petites, en sorte que rien ne nous arrive contre sa volonté, rien qui soit mauvais, rien même que l'on puisse concevoir meilleur. *Les œuvres du Seigneur sont grandes, dit le Roi-Propète, elles sont admirablement ordonnées selon ses volontés; et c'est particulièrement dans cette juste proportion entre les moyens et la fin qu'il se propose, que sa sagesse éclate. Elle atteint avec force depuis une extrémité jusqu'à l'autre, et elle dispose tout avec douceur.* Elle gouverne les hommes avec un ordre admirable; elle les mène à leur bonheur fortement, cependant sans violence, sans contrainte, avec suavité, et non seulement avec suavité, mais encore avec circonspection. *O Dieu, dit le Sage, comme vous êtes le dominateur souverain, vous êtes lent et tranquille dans vos jugements, et vous nous gouvernez avec une grande réserve. Vous êtes doué d'une puissance infinie à laquelle rien ne peut résister; cependant vous n'usez point envers nous de l'autorité*

absolue de ce souverain pouvoir ; vous nous traitez avec une extrême bonté ; vous daignez, vous accommodant à notre nature, placer chacun de nous dans la condition la plus propre à nous faire opérer notre salut. Vous ne disposez même de nous qu'avec révérence, que comme de vos images vivantes et de personnes d'une noble origine, auxquelles on ne commande point d'un ton absolu, comme à des esclaves, mais avec des termes de civilité et d'honneur. Vous n'agissez sur nous, dit l'illustre Cantacuzène, qu'avec la même circonspection que l'on met à toucher un riche vase de cristal que l'on a peur de rompre. S'il faut, pour notre bien, nous affliger, nous envoyer quelque maladie, nous faire souffrir quelque perte, nous livrer à la douleur, vous y procédez avec égard, avec déférence pour notre condition. C'est ainsi qu'un chirurgien, qui est obligé de faire l'amputation d'un membre à un seigneur de marque, redouble d'attention pour ne lui faire endurer que le moins de douleur qu'il peut, et qu'autant seulement qu'il est nécessaire pour la guérison ; il ne touche qu'avec respect la partie malade, à cause de la dignité de la personne ; de même Dieu nous traite comme des créatures nobles, qui sont en grande considération devant lui ; il met, avec une grande délicatesse, l'appareil sur nos blessures, et il adoucit autant que possible l'amertume des remèdes.

Enfin, Dieu n'agit sur nous que pour des fins très nobles et très saintes, que pour sa gloire et notre propre bien, notre perfection. Souverainement bon et la bonté même, il cherche à perfectionner toutes ses créatures, en les attirant à lui, en leur imprimant les caractères et les rayons de sa divinité, autant qu'elles en sont susceptibles ; et parce qu'il nous aime infiniment et incomparablement plus que tous ses autres ouvrages, comme le plus excellent, son amour, aussi bien que sa bonté le porte à ne rien opérer autour de nous que pour notre propre avantage ; et le gant est moins ajusté à la main et le fourreau à l'épée, que ce qu'il ordonne ne l'est à notre force et à notre portée ; de telle sorte que tout puisse concourir à notre avancement, si nous voulons coopérer aux vues de sa providence.

Ne nous troublons donc point dans les adversités dont nous sommes quelquefois assaillis, puisque nous savons que, destinées à produire en nous des fruits de salut, elles sont soigneusement mises en rapport avec nos besoins par la sagesse de Dieu même, qui leur donne des bornes comme il en donne à la mer. Il semble quelquefois qu'elle va, dans sa furie, inonder des contrées entières, et cependant elle respecte les limites de son rivage, elle vient briser la fureur de ses flots contre un sable mouvant. Ainsi il n'est aucune tribulation, aucune tentation à laquelle Dieu n'ait marqué des limites, afin qu'elle serve, non pas à nous perdre, mais à nous sauver. Elles entrent, en effet, d'une manière essentielle dans l'ensemble des moyens de salut qui nous sont offerts. *Dieu est fidèle*, dit l'Apôtre, *il ne nous enverra pas de tribulations au-dessus de nos forces* mais il est nécessaire qu'il nous en envoie ; si vous refusiez de les recevoir, vous seriez ennemi de vous-même ; vous êtes comme un

bloc de marbre entre les mains du sculpteur : il faut qu'il fasse sauter des éclats, qu'il taille, qu'il polisse pour en faire une belle statue. Dieu veut faire de vous son image : pensez seulement à vous bien tenir entre ses mains pendant qu'il travaille sur vous ; soyez assuré qu'il ne donnera aucun coup qui ne soit nécessaire à ses desseins, et qui ne tende à votre sanctification ; car, comme dit saint Paul, *la volonté de Dieu est notre sanctification*. C'est là la fin qu'il se propose dans toute la conduite qu'il tient à notre égard. Oh ! que n'opérerait-il pas en nous pour son honneur et pour notre bien, si nous le laissions faire ? C'est parce que les cieus ne font aucune résistance aux impressions des intelligences qui le gouvernent, que leurs mouvements sont si magnifiques, si réglés, si utiles, qu'ils publient si hautement la gloire de Dieu, et que, par leurs influences et par la succession invariable des jours et des nuits, ils conservent l'ordre dans tout l'univers. S'ils résistaient à ces impressions, et si, au lieu de suivre le mouvement qui est donné, ils en suivaient un autre, bientôt ils tomberaient dans le plus étrange désordre, et y entraîneraient tout l'univers avec eux. Il en est de même lorsque la volonté de l'homme se laisse gouverner par celle de Dieu ; alors tout ce qui est dans ce petit monde, toutes les facultés de son âme, tous les membres de son corps sont dans la plus parfaite harmonie. Mais bientôt il tombe dans un désordre extrême, lorsque sa volonté s'écarte de celle de Dieu.

C'est, en effet, une des vérités les mieux établies, que notre perfection consiste dans la conformité de notre volonté à celle de Dieu. Plus nous sommes soumis aux desseins qu'il a sur nous plus nous avançons ; si nous résistons, nous retournons en arrière. Sainte Thérèse, l'une des lumières de son siècle, disait en parlant à ses filles : "Celui qui s'applique à l'oraison doit uniquement se proposer de mettre tous ses soins à conformer sa volonté à celle de Dieu. Soyez assurées, continuait cette sainte, que c'est dans cette conformité que consiste la plus haute perfection que nous puissions acquérir, que celui qui y travaillera avec le plus de soin sera favorisé des plus grands dons de Dieu, fera les plus rapides progrès dans la vie intérieure. Ne croyez pas qu'il y ait d'autres secrets ; c'est en ce point que tout notre bien consiste." On rapporte que la bienheureuse Soncino, très sainte religieuse de l'ordre de Saint-Dominique, fut en vision transportée dans le ciel, pour y considérer la félicité des bienheureux. Elle y vit leurs âmes mêlées parmi les chœurs des Anges, selon le degré de leurs mérites, et elle en remarqua, parmi les Séraphins, quelques-unes qu'elle avait connues sur la terre : et comme elle demandait pourquoi elles étaient élevées à un si haut degré, on lui répondit que c'était à cause de la conformité et de l'union parfaite qu'elles avaient eues de leur volonté à celle de Dieu. Or si cette conformité élève, dans le ciel, les âmes au plus haut degré de gloire, qui est celui des Séraphins, il faut nécessairement conclure qu'elle les élève ici-bas au plus haut degré de grâce, et qu'elle est le fondement de la perfection la plus sublime où l'homme puisse atteindre.

La soumission de sa volonté est en effet le sacrifice le plus agréable et le plus glorieux à Dieu que l'homme puisse lui offrir ; c'est l'acte le plus parfait de la charité, la plus noble et la plus méritoire de toutes les vertus, et il est hors de doute que par cette soumission il acquiert à chaque instant des trésors inestimables, et qu'en peu de jours il recueille plus de richesses que d'autres en plusieurs années et par beaucoup de travail. L'histoire célèbre d'un saint religieux en offre un exemple remarquable. Ce saint homme ne différait nullement des autres dans les choses extérieures, et cependant il avait atteint un si haut degré de perfection et de sainteté, que le seul attouchement de ses habits guérissait les malades. Son supérieur lui dit un jour qu'il s'étonnait fort que, ne jeûnant, ne veillant, ne priant pas plus que les autres religieux qui habitaient le monastère, il fit tant de miracles, et qu'il désirait en savoir la cause. Le bon religieux lui répondit qu'il en était encore plus étonné que lui, qu'il n'en savait point la raison ; que, s'il pouvait en deviner une, c'était qu'il avait toujours pris grand soin de vouloir ce que Dieu voulait, et que Dieu lui avait fait la grâce de perdre et de fondre tellement sa volonté dans la sienne, qu'il ne faisait rien sans son mouvement, soit dans les grandes, soit dans les petites choses. " La prospérité, lui dit-il, ne m'élève point, l'adversité ne m'abat point, car je prends tout indifféremment de sa main, sans rien examiner ; je ne demande point que les choses se fassent comme je pourrais naturellement le désirer, mais absolument comme il le veut ; et toutes mes prières tendent à ce but, que sa volonté s'accomplisse parfaitement en moi, et en toutes les créatures.— Eh quoi ! mon Père, lui dit son supérieur, ne fûtes-vous pas ému, l'autre jour, quand un de nos ennemis brûla notre grange, avec le blé et le bétail qui y étaient pour notre provision ?—Non, mon Père, lui répondit-il ; au contraire, ma coutume est de rendre grâce à Dieu dans de semblables accidents, par la ferme croyance que j'ai qu'il les permet pour sa gloire et pour notre plus grand bien : c'est pourquoi je ne m'inquiète point si nous avons peu ou beaucoup pour notre entretien, parce que je sais que, si nous avons confiance en lui, il pourra aussi bien nous nourrir avec un morceau de pain qu'avec un pain entier ; de cette manière, je suis toujours content et joyeux, quoi qu'il arrive." L'abbé, dans l'admiration d'une conformité et d'une confiance, si parfaites, cessa de s'étonner de voir ce religieux opérer des miracles.

La conformité de notre volonté à celle de Dieu ne se borne point à opérer notre sanctification ; elle a encore l'effet de nous rendre heureux dès ici-bas ; c'est par elle que l'on acquiert le plus parfait repos qu'il soit possible de goûter dans cette vie ; c'est le moyen de faire de la terre un paradis. Alphonse le Grand, roi d'Aragon et de Naples, prince très sage et très instruit, avait bien compris cette vérité ; on lui demandait quelle était la personne qu'il croyait la plus heureuse dans ce monde : " Celle, répondit le prince, qui s'abandonne entièrement à la conduite de Dieu, et qui reçoit tous les événements heureux ou malheureux comme venant de sa

main." Dieu dit, par Isaïe : *Si tu eusses été fidèle à mes commandements, ton âme eût nagé dans un fleuve de paix.* Eliphaz disait à Job : *Soumettez-vous à Dieu, et vous habitez un royaume de paix ; le Tout-Puissant se déclarera contre vos ennemis, et remplira votre cœur de délices.* Ce fut encore ce que chantèrent les saints Anges à la naissance du Sauveur : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.* Quels sont ces hommes de bonne volonté, sinon ceux qui ont une volonté conforme à celle qui est souverainement bonne, je veux dire la volonté de Dieu ? Autrement elle serait infailliblement mauvaise.

Et en effet, pour que nous jouissions de cette heureuse paix, de cette paix qui surpasse tout sentiment, il faut que rien ne s'oppose à ce que nous voulons, que tout succède selon nos vœux ; et qui peut prétendre avec bonheur que celui-là seul dont la volonté est toute conforme à la volonté de Dieu ? Tout ce qu'il veut s'exécute en tout point, car rien n'arrive que Dieu ne le veuille et que lui-même par conséquent ne le veuille aussi.

Pour moi, dit l'éloquent Salvien, je crois qu'il n'est personne au monde plus heureux que les justes, à qui il n'arrive que ce qu'ils désirent. — Oui, mais ils sont humiliés, méprisés. — Ils le veulent être. — Ils sont pauvres. — Ils se plaisent dans la pauvreté : ils sont donc toujours bienheureux ; car fussent-ils dans les plus grandes amertumes, ils ne sauraient être ni plus heureux ni plus contents, dès qu'ils sont dans l'état où ils veulent être. *Tout ce qui arrivera au juste, dit le Sage, ne le contristera point, n'altérera point la sérénité de son âme, parce que rien ne lui arrive contre son gré.*

Ce n'est pas que dans cet état l'homme ne ressente aucune douleur ; mais ce qu'il souffre se passe dans la partie inférieure, et ne s'élève pas jusqu'à celle où l'esprit repose. Il en est des âmes soumises comme de Notre-Seigneur, qui, déchiré de coups et attaché à un gibet ne laissait pas d'être bienheureux. Noyé dans l'abîme de tous les maux qu'il est possible de souffrir en ce monde, il était cependant comblé d'une joie infinie.

On ne peut toutefois disconvenir qu'il n'y ait dans notre nature une opposition, on pourrait dire inconciliable, entre l'idée de souffrance, d'humiliation, d'opprobre, ou même de pauvreté, et l'idée de bonheur. Aussi est-ce un miracle de la grâce que d'être en proie à de pareils maux, et cependant bien heureux ; mais ce miracle sera toujours infailliblement accordé aux sacrifices de qui-conque voudra se dévouer à l'accomplissement en toutes choses de la volonté divine, car il est de l'honneur et de la gloire de Dieu que ceux qui s'attachent généreusement à son service soient contents de leur sort.

On me demandera peut-être comment expliquer, s'il en est ainsi, ce discours de Notre-Seigneur Jésus : *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive.* Je réponds que si ce n. rin maître exige ici que ses disciples se renoncent et qu'ils portent la croix à sa suite, ailleurs il s'engage, et avec serment, à leur donner par un miracle de sa toute-puissance,

outre la vie éternelle, le centuple, dès ici-bas, de toutes les choses auxquelles ils renoncèrent pour lui plaire ; et de plus il s'oblige à soulever le fardeau de sa croix, jusqu'à ce qu'il devienne léger ; car il ne se borne point à dire que son joug est doux, il ajoute que son fardeau même est léger. Lors donc que nous n'expérimentons pas la douceur du joug de Jésus, ni l'allègement du fardeau de la croix qu'il nous impose, c'est nécessairement que nous n'avons pas encore bien pris sur nous, que nous n'avons pas complètement renoncé à toutes nos vues humaines pour ne plus apprécier les choses que par la lumière de la foi : lumière divine qui nous fait bénir Dieu de tout, ainsi que saint Paul nous apprend qu'il l'exige de nous, et qui serait le principe de cette joie ineffable que ce grand apôtre nous recommande d'avoir en tout temps.

Thaulère, pieux et savant religieux de l'ordre de Saint-Dominique, rapporte un exemple remarquable de l'application de cette doctrine. Il désirait ardemment de faire des progrès dans la vertu, et ne se fiant pas sur son savoir, il demandait à Dieu, déjà depuis huit ans, avec autant de ferveur que d'humilité, qu'il voulût bien lui faire trouver quelqu'un de ses serviteurs qui lui enseignât la voie la plus sûre et la plus prompte pour se rendre agréable à ses yeux. Un jour qu'il ressentait ce désir plus vivement encore et qu'il pressait Dieu avec une extrême ardeur de l'exaucer, il entendit une voix qui lui dit : " Sors, et va-t-en sur les marches de l'église, tu y trouveras celui que tu cherches, " Il part aussitôt ; mais arrivé au lieu indiqué, il n'aperçoit qu'un mendiant, couvert de pauvres haillons, les pieds nus et fangeux, d'un aspect digne de compassion, et qui semblait devoir être plus occupé d'obtenir des secours pour ses nécessités corporelles, que propre à donner des avis pour la conduite spirituelle. Cependant Thaulère l'aborde, en lui souhaitant le bonjour. " Je vous rends grâce de votre salutation, lui répond le mendiant ; mais je ne me souviens pas d'avoir jamais eu de mauvais jour. — Eh bien, reprend Thaulère, je souhaite que Dieu ajoute aux bons jours que vous n'avez cessé d'avoir toute sorte de bonheur. — Je vous remercie, répliqua le mendiant ; mais sachez que je n'ai jamais été infortuné, qu'il ne m'est arrivé en toute ma vie aucune disgrâce. — Plaise à Dieu, mon frère, lui dit Thaulère étonné, qu'avec tous les biens que vous possédez, vous parveniez encore à l'éternelle félicité ! Mais j'avoue que je ne pénétre pas bien le sens de vos paroles. — Je vous étonnerai bien davantage, lui répond le mendiant, si j'ajoute que je n'ai jamais été et que je ne suis point sans félicité. — Je conviens, reprit Thaulère, que votre langage me surprend ; il est fort obscur pour moi : veuillez, je vous prie, me parler clairement. " Alors le mendiant s'expliqua de la sorte : " Je vous ai dit que je n'ai jamais eu de mauvais jours, et en effet, les jours ne sont mauvais que quand ils ne sont point employés à rendre à Dieu, par notre soumission, la gloire que nous lui devons ; ils sont toujours bons si nous les consacrons à le louer, quelque chose qui nous arrive ; et nous le pouvons toujours avec sa grâce. Je suis, comme vous le voyez, un mendiant infirme et réduit à une extrême pauvreté. Je chemine

par le monde sans appui, sans retraite, et j'endure bien des misères par les chemins. Que si, ne trouvant pas d'aumônes, je souffre la faim, j'en loue Dieu. Si la pluie, la grêle, les vents me tourmentent ; si, pour aller presque nu, le froid me saisit et me fait souffrir, j'en rends grâces à Dieu. Suis-je méprisé des hommes comme un pauvre misérable, j'en bénis sa majesté divine. Enfin, tout ce que je ressens de rude et de contraire aux sentiments de la nature, et soit que les hommes me fassent bon accueil et qu'ils me rebutent, tout m'est un sujet de louer Dieu, et je tiens ma volonté assujettie à la sienne, bénissant de tout son saint nom. C'est ainsi que le jour est bon pour moi ; car ce ne sont pas les adversités qui rendent le jour mauvais, mais notre impatience, laquelle provient de ce que notre volonté est rebelle, au lieu d'être toujours soumise et de s'exercer comme elle le doit à louer et honorer Dieu continuellement.

“ J'ai ajouté que jamais je n'ai été infortuné, que jamais il ne m'est arrivé de disgrâce. et vous allez vous-même juger que je n'ai rien dit qui ne soit exact. N'est-il pas vrai que nous nous estimons tous très heureux lorsque les choses qui nous arrivent sont si bonnes, si favorables, qu'il nous serait impossible de rien souhaiter de mieux, de plus avantageux ? Eh bien, mon frère, tel que vous me voyez, je jouis toujours de ce bonheur. Cela vous étonne ? Cependant ce que je dis est très vrai, et vous allez le comprendre. Rien ne nous arrive, comme vous le savez, que Dieu ne le veuille, et ce qu'il veut est toujours ce qu'il y a de meilleur pour nous. Or il suit de là que je dois m'estimer heureux, quelque chose que je reçoive de Dieu ou que Dieu permette que je reçoive des hommes. Et, en effet, comment ne serais-je pas heureux, convaincu, comme je le suis, que ce qui m'arrive est précisément ce qu'il y avait pour moi de plus favorable et de plus à propos ? ”

Thaulère, tout émerveillé de la profonde sagesse de ce mendiant, le pria de lui dire comment il mettait en pratique cette admirable doctrine qui le rendait si heureux. “ C'est, lui répondit-il, en vivant avec Dieu comme un fils avec un père qui aime ses enfants. Je n'oublie jamais que ce Père sage et puissant sait ce qui leur convient le mieux, et qu'il ne manque pas de le leur donner. Ainsi, que ce qui m'arrive répugne aux sentiments de l'homme extérieur ou qu'il les flatte, qu'il renferme de la douceur ou de l'amertume, qu'il procure aux yeux des hommes de l'honneur ou de l'infamie, et qu'il profite à la santé ou qu'il lui nuise, je le reçois comme une chose qui m'est alors plus convenable qu'aucune autre, et j'en demeure beaucoup plus satisfait que je ne le serais de tout ce qui pourrait m'arriver par une autre voie. C'est ainsi que tout ce qui m'arrive est bonheur, et qu'il n'est rien dont je ne rende grâces à Dieu.

— Veuillez maintenant, lui dit Thaulère, m'expliquer votre troisième réponse : que vous n'êtes point sans félicité. Cette explication, je l'avoue, ne me paraît pas facile. — Cependant j'espère, reprit le mendiant, qu'il me sera aisé de vous satisfaire. Vous conviendrez avec moi, continua-t-il, qu'on tiendrait bien heureuse

une personne dont toutes les volontés s'accompliraient sans obstacle, dont les désirs seraient toujours satisfaits. Sans doute il n'y a point d'homme qui puisse, en vivant selon les maximes du monde, arriver à cette félicité parfaite ; c'est aux habitants du ciel, consommés dans l'union de leur volonté avec celle de Dieu, qu'il est réservé de posséder une telle béatitude ; mais il faut que vous sachiez que nous sommes appelés à y participer dès ici-bas ; et c'est au moyen de la conformité de notre volonté à celle de Dieu qu'il nous est donné d'y atteindre. La pratique de cette conformité est, en effet, toujours accompagnée d'une paix délicieuse, qui est comme un avant-goût du bonheur céleste ; et cela ne peut être autrement : car celui qui ne veut que ce que Dieu veut, ne rencontre plus aucun obstacle à sa volonté ; tous ses désirs n'ayant rien que de conforme au bon plaisir de Dieu, ne sauraient manquer d'être satisfaits. Cette personne est donc bienheureuse. Or, c'est là la béatitude que je possède, c'est là ce qui fait toute ma joie. Je prends à tout ce que Dieu fait un goût particulier cent fois plus délectable que celui d'une personne dont tous les appétits sont pleinement satisfaits."

Cette explication pénétra Thaulère d'une nouvelle admiration de la haute sagesse de ce mendiant.

" Nous pouvons non seulement soulager nos maux, dit le Père du Sault, mais encore les changer en des biens inestimables par la seule pensée de la providence de Dieu, qui nous gouverne. Nous pouvons rendre nos nécessités, nos inclinations non seulement satisfaites, mais encore remplies et comblées de joie, si nous considérons le cœur et les entrailles de ce Père de miséricorde, qui n'a pas épargné son propre Fils pour notre salut, et qui proteste qu'en tout ce qu'il fait et en tout ce qu'il nous donne ou qu'il ordonne de nous, il a toujours notre bien devant les yeux, et si nous regardons aussi la charité infinie de ce Fils divin, qui s'est offert si librement pour nous jusqu'à se rassasier d'opprobres et d'ignominies aussi bien que de fiel et de vinaigre, jusqu'à s'anéantir sur un poteau infâme dans la honte et dans la douleur, pour nous acheter la gloire par ses confusions, et la joie par ses angoisses. Prenant donc des mains de ce grand Dieu les maux que nous souffrons, n'est-ce pas un beau moyen d'être toujours contents et toujours heureux au plus fort même de nos souffrances ? Saurions nous douter qu'un Dieu si plein de bonté et d'amour envers nous ne veuille procurer notre bien, et que ses coups ne nous soient des coups de grâce et de faveur, si nous savons bien les prendre ? Quel plus grand contentement à une âme bien faite que de recevoir les livrées de son Epoux et de son Roi quand il l'en veut honorer, et de l'entendre lui dire ces amoureuses paroles :

" Ma chère créature, tu sais que je suis ton Créateur, ton Sauveur et ton Dieu ; tu sais que je tiens ton cœur et ton corps entre mes mains, que je te donne l'air que tu respirez et le pain que tu manges, que j'emploie les éléments, les astres et les Anges à ton service, et que c'est pour toi que j'ai créé le ciel et la terre avec tous les ornements qui les environnent. Encore n'est-ce pas assez :

tu sais que je t'aime jusqu'à m'être fait un ver de terre pour toi, jusqu'à être né dans une étable et mort sur une croix, chargé de toutes les peines que tu avais justement méritées par tes péchés. Et après tout cela pourrais-tu bien penser que je te voulusse du mal ? Après t'avoir lavé dans mon sang, après t'avoir nourri de ma chair, après t'avoir donné mon corps, mon âme, ma vie et ma divinité, que pouvais-tu plus attendre de moi, et quels plus grands témoignages t'eussé-je pu jamais donner de mes bonnes volontés que ceux que tu en as reçus ?

“ Ne t'imagines donc pas que les afflictions que tu souffres soient les effets de ma haine, ou que je te les envoie pour t'opprimer et t'accabler sous le faix ; je te les donne avec autant d'affection que je t'ai donné l'être, et de ces mêmes mains qui se sont laissées clouer pour toi sur la croix. S'il a fallu que moi, qui suis ton Maître et ton Seigneur, je sois entré dans ma gloire par la porte des souffrances ; crois-tu t'en pouvoir ouvrir une plus assurée ? Ne vois-tu pas que les hommes achètent les biens temporels au prix de leurs sueurs et au péril de leur vie, et que les couronnes de la terre ne se donnent qu'à ceux qui ont préalablement combattu et remporté la victoire ? et penses-tu que les biens éternels ne doivent pas coûter autant que les périssables, et que les couronnes du paradis ne soient aussi précieuses que celles des théâtres et des tournois ? Si tu participes à mes douleurs, tu participeras à ma joie ; et si tu es le compagnon de mes peines, tu le seras de ma gloire, et non pas autrement.

“ Si je savais quelque chose de meilleur que les souffrances, ne doute pas que je ne t'en fisse part, et que je ne l'eusse voulu choisir pour moi-même, lorsque je vins habiter sur la terre parmi les hommes ; mais ne voyant rien de plus assuré et de plus avantageux pour arriver au comble de tous les biens, je te les donne de la même main que je les ai prises pour moi-même. C'est moi qui fais naître cette difficulté dans tes affaires, c'est moi qui te présente ce calice à boire, et ne t'en prends point à d'autres : cette disposition est la mienne seule ; n'accuse point la fortune, ce serait contre ta conscience : car tu sais bien que rien ne m'est casuel, et que dans mon gouvernement le hasard n'a point lieu ; n'accuse point les astres ni les éléments : ce sont des créatures innocentes que je tiens entre mes mains comme des instruments pour en faire tout ce qu'il me plaît ; n'accuse point les hommes ni les démons : leur mauvaise volonté ne peut te nuire, et leur puissance est à moi ; ils ne sauraient s'en servir qu'autant qu'il me plaît ; et, malgré leurs desseins, il faut qu'ils attendent mes ordres et mon congé lorsqu'ils la veulent employer. C'est donc à moi seul que tu dois attribuer tous les coups que tu reçois des créatures ; tes maladies, tes nécessités, tes rebuts, tes pertes viennent de Celui-là même qui l'a créée, et qui te porte écrite dans son cœur et dans ses mains. Ce sont les caresses que mon Père céleste a coutume de faire à ses meilleurs enfants ; ce sont les épines de ma couronne et les reliques de ma croix, qu'il leur distribue comme à ses favoris ; c'est dans ce calice qu'il m'a fait boire à longs traits,

et plus que tous les autres ensemble, parce que j'étais le premier et le plus chéri de ses enfants. ”

Qui est-ce qui ne répondra sur le champ a ces divines paroles ? “ O mon Père ! ô mon Seigneur et mon Dieu ! qu'il soit fait selon votre bon plaisir, à la bonne heure ; je n'ai rien plus à cœur que de suivre vos mouvements, votre conduite. Puisque vous voulez que je souffre, je veux aussi souffrir ; et puisque vous avez ordonné que ce fût de cette façon, et non pas de toute autre qui m'eût été plus aisée, j'y consens ; oui, mon Seigneur, j'y consens avec une parfaite conformité de ma volonté à la vôtre ; je vous bénis et je vous loue de tout mon cœur de ce qu'il vous plaît ainsi. J'ai une si grande confiance en votre bonté et en cet amour infini dont vous m'avez donné toutes sortes de preuves, qu'elle ne laisse point en mon esprit de pensées pour contredire les vôtres et pour me persuader autre chose que ce que vous me voulez. Je crois que, comme vous m'avez créée pour m'élever au comble de tous les biens, vous me conservez aussi dans ce même dessein, et que tout ce que vous me donnez, soit richesses, soit pauvreté, soit honneur, soit opprobre ; soit santé, soit maladie, je crois que tout cela n'est qu'une disposition de votre Providence, qui me conduit doucement à cette haute fin. Mais lors même que je ne serais pas créée pour un si grand bien, encore ne saurais-je avoir d'autre volonté que la vôtre ; puisque c'est en cela seul que je mets tout mon bien, et que sans cela il me semble qu'il ne peut y avoir aucun bien. C'est mon paradis que de faire tout ce que vous voulez que je fasse ; et ce me serait un enfer pire que celui des damnés que de vivre à ma guise, sans avoir eu les ordres et l'aveu de votre Majesté. ”

Tels sont les sentiments des âmes qui se laissent conduire à la providence de Dieu, avec cette persuasion qu'elle est la première et la principale cause de toutes les révolutions qui arrivent au monde ; que c'est elle qui règle les saisons et les années, qui nous envoie l'abondance et la stérilité, la pluie et le beau temps, l'honneur et les opprobres, et qui manie absolument tous les tenants et aboutissants de nos affaires, pour leur donner le pli et la forme qu'il lui plaît. Pourraient-elles penser que ce qui part d'une si bonne main leur puisse faire mal ? “ Dieu est si bon, disent les saints Pères, qu'étant le seul qui n'a besoin de rien pour lui, il produit continuellement hors de lui une infinité de biens. Il est si magnifique, qu'il élève toutes choses à la perfection par la surabondance inimitable et inaccessible de ses libéralités. ” C'est ainsi que parle saint Denis. Philon le Juif ajoute que “ Dieu ne se lasse jamais de bien faire, et qu'il n'en laisse passer aucune occasion. ” Que pouvons-nous donc appréhender de mauvais en ce qu'il fait ? ou plutôt, quel bien n'en devons-nous pas attendre ?

PARTIE LEGALE

Redacteur : **ALBY**

SOCIÉTÉS.—ENREGISTREMENT.—PÉNALITÉS.

PREMIÈRE QUESTION.—Quelles sont les sociétés dont l'enregistrement est requis par la loi ? Dans quel temps et dans quel endroit cet enregistrement doit-il se faire, et à quoi s'expose l'associé qui néglige de le faire ?

Un commis

RÉPONSE.—1° Toutes les sociétés qui sont contractées pour des fins de commerce, de manufacture ou de mécanique, ou pour la construction de chemins, écluses, ponts ou autres travaux, ou pour la colonisation, l'établissement ou la vente des terres, (S.R. P. Q. Art. 5635) doivent être enregistrées. Cet enregistrement doit se faire au moyen d'une déclaration qui doit contenir les noms, prénoms, qualité et résidence de chaque associé ainsi que la raison sociale. Cette déclaration doit être signée par tous les associés. Si un associé est absent de la Province, la déclaration doit être signée pour lui par ses co-associés, en vertu d'une autorisation spéciale.

La déclaration doit mentionner depuis quel temps la société existe et comporter que les personnes y dénommées sont les seuls membres de la société (Art. 5635, § 3.)

2° La déclaration dont je viens de parler doit être enregistrée dans les soixante jours après la formation de la société. Cet enregistrement doit être fait au greffe de la Cour Supérieure du district et au bureau d'enregistrement du comté du siège des affaires sociales.

3° Si la déclaration n'est pas enregistrée dans le délai fixé, chaque associé est passible d'une amende de deux cents piastres. Les poursuites en recouvrement de ces amendes peuvent être instituées par toute personne quelconque conjointement en son nom et au nom de Sa Majesté, ou au nom de sa Majesté seule.

DEUXIÈME QUESTION.—Est-il vrai que tous ceux qui font le commerce seuls, pour leur propre compte sont astreints aux mêmes formalités que les sociétés et sous les mêmes peines ?

Un commis.

RÉPONSE.—Chacun est libre de faire le commerce à son gré, sans aucune entrave et sans être astreint à quelque formalité que ce soit, pourvu qu'il fasse ce commerce seul et en son seul nom.

Si, cependant, un individu, quoiqu'il fasse le commerce seul, se sert d'une raison sociale, (v. g. *Louis Mailleux et compagnie*) ou de tout mot ou de toute phrase indiquant une pluralité de membres (Art. 5636), il est astreint aux mêmes formalités que les sociétés,

dans les mêmes délais et sous les mêmes pénalités. Ainsi, sous peine de payer une amende de deux cents piastres, il doit, dans les soixante jours de la date de l'emploi pour la première fois de la raison sociale, faire enregistrer une déclaration au greffe de la Cour Supérieure du district et au bureau d'enregistrement du comté de sa place d'affaires. Cette déclaration doit contenir ses nom, prénoms, qualité et résidence et la raison sociale. Elle doit de plus mentionner qu'aucune autre personne n'est associée avec le déclarant.

Voici la formule officielle de cette déclaration.

Province de Québec }
District de..... }

Je de dans (mettez votre qualité), certifie par les présentes que je fais et que j'entends faire commerce comme (épicier ou mercier, etc.), à district de sous la raison sociale de et qu'aucune autre personne n'est associée avec moi.

(signature)

(date).....

TYPOGRAPHES

On lit dans les journaux de Montréal :

JUGEMENT IMPORTANT

La cour des Magistrats vient de rendre une décision qui intéresse les typographes. Le juge Barry, considérant que la typographie est un art et qu'il faut une certaine culture intellectuelle pour l'exercer, a décidé que les typographes ne sont pas de simples ouvriers dont les gages peuvent être saisis d'avance.

Ainsi dans l'opinion de la cour des Magistrats de Montréal, le typographe n'est pas un ouvrier *operarius* dans le sens de l'article 5931 des Statuts Réfondus de la Province de Québec. En vertu du cinquième paragraphe de cet article, les gages et salaires des ouvriers sont insaisissables jusqu'à concurrence des trois quarts. "Mais," ajoute l'article, "dans ce cas, la saisie-arrêt est venante aussi longtemps que l'engagement ou le contrat continue."

Sur cette question voyez le *Propagateur*, No du 1er novembre 1892, vol. 3, page 535.

TRIBUNAUX FRANÇAIS

LA VENTE DES JOURNAUX

Le tribunal correctionnel de Bourg a condamné à un mois de prison un vendeur de journaux, pour défaut de paiement d'une somme de 400 fr. provenant de la vente d'un journal de Lyon. Ce défaut de paiement a été considéré comme une escroquerie.

Cette décision est intéressante au point de vue de la jurisprudence en matière de presse.
—*La Croix.*

AVIS AUX PLAIDEURS

En décembre dernier la dépêche suivante a été envoyée à la presse.

UN PROCÈS FIN DE SIÈCLE POUR UNE SOMME DE 50 FRANCS

Paris, 27 décembre 1892.—La cour d'appel vient de trancher en dernier ressort un procès qui était né avec le siècle. Le premier conflit judiciaire date, en effet, de 1801. Le comble, comme on dit, est qu'il s'agit, dans ce long débat, de la propriété d'un terrain vague situé entre les bâtiments d'une ferme et estimé au maximum de 50 francs.

Trois générations d'adversaires se sont succédées dans la lutte. Adversaires d'ailleurs bien différents. D'un côté l'opulente famille des Grignon de Montigny, alliés aux vicomtes d'Abancourt et tenant directement leurs droits sur le terrain litigieux des seigneurs de Bapaume. De l'autre, de simples paysans, MM. Leroy, mais des paysans ayant pour la terre cet amour tenace qu'à dépeint le roman d'Emile Zola.

Trois fois battus lorsqu'ils invoquaient la possession, en 1801, en 1861, en 1881, ils ne se sont pas découragés ; et, en 1884, ayant retrouvé d'anciens titres d'acquisitions, ils réclamèrent devant le tribunal de Châteaudun, la propriété du fameux terrain.

Le tribunal, puis la cour, déclarèrent qu'ils fournissaient un commencement de preuve, mais que, cette preuve n'étant pas suffisante, ils avaient à la compléter.

Infatigables, les Leroy reprirent leurs recherches. Enfin ils découvrirent, un acte d'achat du 24 mars 1743, passé par leurs auteurs devant le tabellion royal de Thiville. C'était l'arme tant cherchée ! Cette fois le tribunal de Châteaudun leur donna complètement gain de cause. Les de Montigny firent appel et saisirent la cour de Paris, qui a définitivement attribué aux opiniâtres paysans le lopin de terre d'une valeur de cinquante francs !

NOUVEAUTÉ

A une supérieure religieuse au sujet d'un récant décret pontifical, seconde édition revue et augmentée par l'auteur *Lettre du R. P. Franco de la compagnie de Jésus*, seule traduction française avec autorisation de l'auteur. par M. l'abbé A. E. Gautier, du clergé de Bordeaux, docteur en droit canonique. In-12... 40 cts

LE CATHOLIQUE DANS LE MONDE

ENTRETIENS FAMILLIERS

D'UN PERE AVEC SES ENFANTS SUR LA RELIGION

PAR

Jean BOSCO, Prêtre

Traduit de l'Italien

1 vol. in-12.....Prix : 75 cts

Le Père de famille ou l'ami de la jeunesse, dont nous voulons parler ici, était un bon chrétien, honnête citoyen d'une ville importante de l'Italie. Il tenait de la nature un bon caractère et un goût très décidé pour l'étude, à laquelle il s'était adonné avec autant d'ardeur que de sérieux. Après avoir avec succès terminé ses cours de littérature, de philosophie et de jurisprudence, il devint un avocat célèbre, et parvint à la haute situation de Président du premier tribunal de l'Etat. Il n'en était pas moins zélé dans l'accomplissement de ses devoirs ; il trouvait moyen de lire de bons livres et des journaux respectables et s'était fait un bagage de connaissances morales et religieuses, qui lui avaient conquis l'estime et l'affection universelles. Il avait obtenu la permission de lire et de garder des livres interdits, mais il n'en voulut jamais user. — " J'ai demandé cette autorisation, disait-il, parce qu'ainsi le veut l'Eglise, mais je ne me mettrai à la lecture des ouvrages qu'Elle défend, que lorsque j'aurai épuisé tous les bons ! "

— Il fuyait comme la peste la mauvaise presse de tous genres, et pour ne pas rester étranger à ces connaissances indispensables à qui veut vivre dans le monde il choisissait parmi les journaux, pour les parcourir, ceux que la pureté du style et la fermeté des principes religieux recommandaient aux personnes prudentes.

— Un soir, un de ses amis lui apportait une feuille où l'on censurait les préceptes de l'Eglise : " Ceci est à brûler, lui dit-il, sans hésiter, je ne veux pas de cette peste dans ma famille ; un mauvais journal dans une maison est comme une source intarissable de poison. " — Il lisait au contraire avec plaisir les Saintes Ecritures l'histoire Ecclésiastique, et les auteurs les plus sûrs en matière de philosophie, de controverse, touchant aux fondements de la Foi Catholique. " Je tiens pour certain, répétait-il volontiers, que l'on ne saurait être un avocat sérieux, sans être bon chrétien. " — Il aimait son Curé, aimait à assister aux instructions du Dimanche, surtout aux catéchismes raisonnés. Il avait dans son pasteur un modèle de charité et de vie chrétienne. Ils se visitaient souvent et le sujet ordinaire de leurs entretiens était les erreurs que l'on répand au sein de la société civile sur le compte de la religion. " Comment n'être pas profondément affligé, l'entendit-on souvent s'écrier, de voir tant de grandes intelligences se perdre dans les fausses thèses de la politique, et épuiser leur talent à la diffusion des idées matérialistes, qui s'attachent exclusivement à notre pauvre corps, oubliant de la plus noble partie de notre être, de l'âme et de son salut éternel ! "

La divine Providence lui avait octroyé une nombreuse famille, qu'il s'efforçait, avec la dernière sollicitude, d'instruire dans la foi, dans la bonne éducation et dans les lettres. " Je désire, disait-il fréquemment, que chacun de mes fils choisisse la carrière à laquelle il se sentira appelé et où il croira trouver les meilleures conditions d'une heureuse vie."

Il touchait à la cinquantaine, quand, rendu à un repos honoré par l'abandon de sa charge, il tourna toutes ses facultés au bien-être spirituel et temporel des siens.—Une grande pensée ne cessait toutefois de le poursuivre : l'avenir de ses enfants après lui !

Il avait vu avec amertume nombre de ses amis, après biens des années d'une vie honorable, se laisser fasciner par les idées du jour, tomber dans l'indifférence religieuse, et en venir parfois jusqu'à l'hostilité. Ses anxiétés grandissaient encore à la vue de tant de jeunes hommes, camarades de ses fils, tournant le dos à l'Eglise, dès leurs premiers pas dans le monde, devenant le scandale du pays, la désolation de leur propre foyer. " Dieu veuille, disait-il un jour à ses amis, Dieu veuille qu'une si profonde disgrâce ne soit le partage d'aucun de mes fils ! "

Plongé dans ces pensées un jour que ses enfants étaient tous réunis autour de lui, il en vint à leur parler en ces termes. " Je vois bien, chers enfants, que mes années s'écoulent rapides comme l'éclair : que je le veuille ou non, que j'y songe ou non, je me trouve bientôt, et vous le voyez, au terme de la vie. Il est juste que chacun paie son tribut à la nature ; on ne naît que pour mourir : et là n'est pas le sujet de mes angoisses !... Celle qui traverse mon cœur, ô mes chers fils, est de devoir vous laisser dans des temps si périlleux pour votre âge, au sein de tant de dangers qui vont assiéger vos âmes. Trompés par les séductions mondaines ne vous laissez pas entraîner par cette violence à quelque excès, à quelque erreur qui puisse irréparablement compromettre votre salut ? "

Son fils aîné lui répondit au nom de ses frères : " Vos paroles, ô mon Père, sont bien faites pour émouvoir nos cœurs, et, tout jeunes que nous soyons, bien des occasions nous ont démontré que ce monde est plein de périls, mais ne craignez pas pour nous. Nous avons été solidement établis dans notre sainte Foi, par nos maîtres, Vos exemples nous en ont appris la pratique, et par la lecture des bons livres, l'assiduité aux instructions religieuses de notre Curé, nous appuyant sans cesse sur vous, nous avons confiance de persévérer dans le sentier du bien, et d'éviter tout ce qui pourrait porter atteinte à nos âmes."

LE PÈRE.—Il est vrai que l'éducation reçue, l'amour et la soumission que vous m'avez toujours montrés, me donnent bon espoir pour votre avenir. Mais, quand j'aurai fermé les yeux.....

LE FILS.—Que Dieu vous garde et vous conserve encore de longues années à notre amour ! ô mon cher Père. Quand il plaira au Seigneur de vous rappeler à Lui, nous garderons gravés dans le cœur vos conseils paternels et pleins d'amour, qui sont notre trésor, et nous ne cesserons de les pratiquer constamment.

P.—C'est précisément afin de vous prémunir contre les périls du temps, que j'ai retracé les grandes lignes et les fondements de notre Religion Catholique sous forme d'entretiens familiers. Ce sera là mon testament ! et vous, en les lisant et les relisant, vous vous souviendrez de moi et des maximes que je vous aurai laissées avant de partir pour l'éternité. Ainsi, avec l'aide de Dieu, vous échappe-

rez aux embûches de vos ennemis spirituels, et vous vous garderez de ces douloureuses chutes où sont tombés tant de vos amis. Ainsi vous jouirez d'une vie heureuse et honnête.

F.—Nous vous écouterons, mon Père, avec la plus vive attention, et ce sera pour nous un bien précieuse héritage, qui allégera pour nos cœurs la douleur de la vie après vous. Et si vous le permettez, nous vous ferons quelques questions pour éclairer davantage certains points qui pourraient dépasser nos intelligences.

P.—Il en sera ce que vous voudrez, chers enfants. Et comme je désire vous donner une idée claire de ce que je veux traiter ; comme aussi, il faut avant tout vous en prévenir, dans le monde vous rencontrerez des personnes ignorantes, vivant dans l'erreur, et se refusant à admettre la vérité de notre Sainte Religion, nous diviserons ces entretiens en trois parties :

Dans la première, nous traiterons des fondements de l'Eglise Catholique, à laquelle Dieu a confié le dépôt de la foi et des vérités révélées :

Dans la seconde, nous examinerons les croyances de ceux qui vivent hors de l'Eglise Catholique :

Dans la troisième, nous passerons en revue les objections et les arguments dont se servent le plus ordinairement aujourd'hui les ennemis de la foi pour la déraciner des âmes.

Et, comme toute action et toute parole doivent commencer par Dieu, et se rapporter à lui ; ainsi implorerons nous, avant tout, son aide et sa lumière.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Des fondements de la Religion Catholique et de l'Eglise de Jésus-Christ

PREMIER ENTRETIEN.—Dieu créateur—Argument métaphysique.	ONZIÈME ENTRETIEN.—L'évangile.
DEUXIÈME ENTRETIEN.—Argument physique.	DOUZIÈME ENTRETIEN. — Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme.
TROISIÈME ENTRETIEN.—Argument moral. Croyance générale à l'existence de Dieu.	TREIZIÈME ENTRETIEN.—Résurrection et Ascension de J.-C. Preuves certaines de sa Divinité.
QUATRIÈME ENTRETIEN.—Nécessité d'une Religion.	QUATORZIÈME ENTRETIEN.—Aperçu sur les Juifs.
CINQUIÈME ENTRETIEN.—Nécessité d'une Révélation.	QUINZIÈME ENTRETIEN.—Les Juifs attendent inutilement le Messie.
SIXIÈME ENTRETIEN.—Véracité des Livres de l'Ancien Testament.	SEIZIÈME ENTRETIEN.—Propagation du Christianisme :
SEPTIÈME ENTRETIEN.—Divinité des Livres de l'Ancien Testament.	DIX-SEPTIÈME ENTRETIEN.— Fondation de l'Eglise de J.-C.
HUITIÈME ENTRETIEN.—Histoire de la Religion et Prophéties relatives au Messie, depuis Adam jusqu'à David.	DIX-HUITIÈME ENTRETIEN.—Du Chef visible de l'Eglise de Jésus-Christ.
NEUVIÈME ENTRETIEN.— Prophéties et Histoire de la Religion depuis David jusqu'au Messie.	DIX-NEUVIÈME ENTRETIEN.— Visibilité de l'Eglise de J.-C.
DIXIÈME ENTRETIEN.—Prophéties vérifiées dans la personne de J.-Christ.	VINGTIÈME ENTRETIEN.—Caractères de l'Eglise de J.-C.
	VINGT ET UNIÈME ENTRETIEN.—L'Eglise Romaine a le caractère de l'UNITÉ.
	VINGT-DEUXIÈME ENTRETIEN.— Seule l'Eglise Romaine est SAÏNTE.

VINGT-TROISIÈME ENTRETEN. — Seule l'Eglise Romaine est CATHOLIQUE.

VINGT-QUATRIÈME ENTRETEN. — Seule l'Eglise Romaine est APOSTOLIQUE.

VINGT-CINQUIÈME ENTRETEN. — La Hiérarchie Ecclésiastique.

VINGT-SIXIÈME ENTRETEN. — Autorité des Conciles.

SECONDE PARTIE

Croyances et sectes existant encore aujourd'hui et qui, à diverses époques, se séparèrent de l'Eglise Catholique

PREMIER ENTRETEN. — Le Mahométisme
DEUXIÈME ENTRETEN. — Schisme des Grecs.

TROISIÈME ENTRETEN. — Origines des Vaudois,

QUATRIÈME ENTRETEN. — Suite du même sujet.

CINQUIÈME ENTRETEN. — Mauvaise foi des ministres Vaudois.

SIXIÈME ENTRETEN. — Séparation des Vaudois d'avec l'Eglise Catholique.

HUITIÈME ENTRETEN. — Luther.

NEUVIÈME ENTRETEN. — Incertitudes de Luther et ses sentiments envers l'Eglise Catholique.

DIXIÈME ENTRETEN. — La Hiérarchie de Martin Luther.

ONZIÈME ENTRETEN. — Calvin.

DOUZIÈME ENTRETEN. — Bèze disciple de Calvin.

TREIZIÈME ENTRETEN. — Du Schisme Anglican.

QUATORZIÈME ENTRETEN. — Union des Anglais avec les Protestants et les Vaudois.

QUINZIÈME ENTRETEN. — Les prédicateurs de la Réforme n'avaient pas la mission divine.

SEIZIÈME ENTRETEN. — Eglise Orthodoxe de Russie.

TROISIÈME PARTIE

Invariabilité de la Doctrine Chrétienne

PREMIER ENTRETEN. — L'Eglise Catholique n'a jamais rien changé aux dogmes enseignés par les Apôtres.

DEUXIÈME ENTRETEN. — Les protestants ne peuvent indiquer un seul dogme des Apôtres qui ait été altéré par l'Eglise Romaine — Avez convaincant de leurs propres auteurs sur ce point.

TROISIÈME ENTRETEN. — Les définitions dogmatiques, qu'en divers temps prononce l'Eglise Catholique, sont de simples déclarations et non de nouveaux dogmes de foi.

QUATRIÈME ENTRETEN. — L'Eglise Catholique n'augmente jamais les Articles de foi.

CINQUIÈME ENTRETEN. — Les Protestants ont renouvelé les erreurs condamnées par l'Eglise primitive.

SIXIÈME ENTRETEN. — Continuation de la

comparaison des protestants avec les anciens hérétiques.

SEPTIÈME ENTRETEN. — Erreur fondamentale.

HUITIÈME ENTRETEN. — Inutilité de la défense du Jugement Personnel.

NEUVIÈME ENTRETEN. — Contradictions.

DIXIÈME ENTRETEN. — Une conséquence involontaire.

ONZIÈME ENTRETEN. — Une impudente audace de la Papesse Evangélique.

DOUZIÈME ENTRETEN. — Les Variations Protestantes.

TREIZIÈME ENTRETEN. — Confusions protestantes.

QUATORZIÈME ENTRETEN. — Labyrinthe où se perdent les ministres protestants.

QUINZIÈME ENTRETEN. — Calomnies contre l'Eglise Romaine.

SEIZIÈME ENTRETEN. — Deux mots aux ministres Protestants.

L'ERMITE DE FRANCHARD

(suite)

— Nous le ferons appeler plus tard, dit le Roi : Allons voir cette roche à cœur tendre, cette roche qui pleure.

Ils y allèrent, puis madame la comtesse de Soissons eut fantaisie de se promener dans la gorge de Franchard, parmi les roches éboulées et les ravins fleuris d'ajoncs et de bruyère. Ses sœurs, Louis XIV et plusieurs autres personnes la suivirent et la dépassèrent bientôt dans cette course aventureuse, mais Monsieur, Mademoiselle, le comte de Neverly, madame de Chazelles, mademoiselle de Vandy et la petite demoiselle de Fouilloux, préférèrent rentrer dans le jardin de l'ermite, et firent porter des pliants sous une tonnelle couverte de vigne, d'où l'on découvrait toute la gorge de Franchard, et au delà, un grand horizon boisé. Là, tout en agitant de grands éventails pour chasser les moustiques féroces si communs dans la forêt de Fontainebleau, les dames s'amuserent à regarder paraître et disparaître parmi les rochers de Franchard les élégants personnages de la suite du Roi. C'était parmi eux, à qui monterait le plus haut et le plus vite. Les dames rivalisaient d'intrépidité avec les gentilshommes.

— Mais je crois que la comtesse de Soissons devient folle, s'écria Mademoiselle. N'est-ce pas elle que je vois là bas, debout sur ce rocher pointu, et agitant une branche d'arbre ?

— Non, c'est Mademoiselle Hortense, dit M. Gaston de Neverly, je reconnais sa jupe couleur de rose. Mademoiselle Marie est un peu au dessous d'elle.

— Mon frère n'en est pas loin, alors, dit Monsieur, je le gagerais.

— Fi, mon cousin ! dit Mademoiselle : vous devenez mauvaise langue.

— Vous n'auriez pas bonne grâce à me gronder, ma cousine. Pas plus tard qu'hier soir je vous ai entendue dire à madame de Chazelles ici présente : que cette petite Mancini est donc insupportable de parler à l'oreille du Roi comme elle le fait ! Si j'étais à la place de la Reine, je sais bien ce qu'il lui en coûterait. Est-ce vrai, madame de Chazelles ?

— Je ne me souviens pas bien, dit la jeune dame en rougissant.

— Mentez, mentez, madame, s'écria le jeune prince, cela vous va si bien de rougir ! vrai, si vous ôtiez ce vilain bandeau, vous auriez l'air d'avoir quinze ans. Que vous êtes charmante, et que je suis content de vous avoir fait mentir !

Toute la compagnie riait, et madame de Chazelles prit le parti de rire comme les autres.

— Monsieur a très grand tort de se réjouir parce que vous avez commis un péché, madame, dit Mademoiselle, mais quand au bandeau, je suis de son avis. Pourquoi le portez-vous encore ? votre deuil est fini, archi-fini, et on sait bien que vous n'êtes pas précisément au désespoir d'être veuve ?

— Sans compter, murmura mademoiselle de Fouilloux, que je connais quelqu'un qui ne laissera pas durer trop longtemps ce veuvage.

— Que dites-vous là, Fouilloux ? s'écria la princesse : une sottise, bien sûr ; je la devine. Vous dites que madame de Chazelles se remariera. Point du tout : je compte, au contraire, qu'elle viendra habiter avec mademoiselle de Vandy, monsieur de Neverly et moi, sans compter bien d'autres personnes de mérite, l'ermitage où je veux me retirer.

— Votre Altesse Royale veut se faire ermite, et moi aussi ! s'écria Gaston de Neverly. Ah ! je le veux bien, mais, d'honneur, en voici la première nouvelle.

— Que vous êtes étourdi, monsieur ! Comment, vous avez oublié cette soirée que nous passâmes au Luxembourg, l'hiver dernier, en revenant de la foire Saint-Germain, et les beaux projets que nous fîmes avec mademoiselle de Vandy, Préfontaine et Segrais ?

— Je crois, en effet me rappeler quelque chose....dit Neverly en ayant l'air de réfléchir : Oui, c'est cela. Il était question d'habiter la campagne toute l'année, de se promener, de faire de la musique, des vers, des peintures, des tapisseries, de danser, aussi, je crois, sans compter la chasse, le jeu, la comédie et toute espèce de divertissements honnêtes. Mais il y avait quelque chose de défendu, sous peine d'exil éternel, quelque chose....ma foi, j'ai oublié quoi.

— Votre mémoire est courte, monsieur, puisque vous oubliez justement l'essentiel. Hé ! bien, je voulais que dans le séjour où je projette de réunir mes amis et de passer avec eux toute ma vie, je voulais qu'il ne fût jamais question ni de galanterie, ni de mariage, et que l'on vécut comme vivent des frères et des sœurs, dans le paisible et honnête commerce de l'amitié la plus pure.

— Dans quel pays sera établie cette sublime communauté ? demanda Neverly de l'air le plus sérieux qu'il put prendre.

— Mais....à Saint-Fargeau peut être, au château d'Eu, ou à Champigny ; peu importe. L'essentiel, c'est la règle. Qu'en dites-vous, mon cousin ?

— Hélas, ma cousine, la règle est admirable, mais si vous remplissez le noviciat, je m'étonnerai, et si quelqu'un fait profession, je l'irai dire à Rome.

Mademoiselle piquée, allait répondre, lorsque mademoiselle de Vandy, pour faire diversion, s'écria :—Je viens de voir l'ermitte fermer ses volets. Pourquoi donc cet incivil personnage ne vient-il pas saluer Mademoiselle ?

— C'est ce que je vais aller lui demander, si Son Altesse Royale le veut bien, dit Neverly.

— J'y veux aller moi même, dit la princesse, qui ne pouvait rester tranquille une heure de suite. Je le consulterai sur mes projets d'ermitage.

Elle se leva, Neverly lui présenta la main, et marchant d'un pas délibéré, la princesse alla frapper à la porte de l'ermité.

*
*
*

— Ouvrez ! dit Neverly, ouvrez à Son Altesse Royale, Mademoiselle de Montpensier.

L'ermité ouvrit, et s'effaçant pour laisser entrer ses hôtes, re ferma ensuite la porte derrière eux, présenta un siège à la princesse, et se tint debout et incliné devant elle, en silence.

Les volets étaient presque fermés, et ce ne fut qu'au bout d'un instant que les yeux de la princesse, s'accoutumant à l'obscurité, distinguèrent les détails de l'ameublement de la cellule.

Elle ne contenait qu'un grabat fort étroit, une table de chêne brut, un bahut, deux escabeaux et un crucifix. Sur le rebord de la cheminée à hotte, était posé entre deux bouquets blancs une petite statuette de la Vierge, et un livre ouvert sur la table, quelques papiers et une écritoire de plomb, témoignaient des goûts studieux de l'ermité. Aux solives du plafond étaient suspendues des guirlandes de plantes séchées, et l'air de la cellule, imprégné de leur parfum, était frais et agréable à respirer.

— Je n'ai pas voulu visiter la chapelle sans vous, mon frère, dit la princesse, et, lasse d'attendre qu'il vous plût de vous moutrer, je suis venue vous chercher. Pourquoi donc vous cachez-vous ainsi ? Savez-vous que c'est peu gracieux ?

— Je prie Mademoiselle de me pardonner, dit l'ermité très bas ; j'ai dit adieu au monde, j'ai choisi la vie cachée, et je suis devenu presque muet à force d'avoir gardé le silence.

Au son de la voix de l'ermité, Neverly avait tressailli. Il fit un pas en avant, et tâcha d'apercevoir le visage de frère Sylvain. Mais l'ermité avait rabattu son capuchon et se tenait dans l'ombre.

— Il y donc bien longtemps que vous êtes ici, mon frère.

— Il y a sept ans, princesse.

— Sept ans seulement ? Mais, à Fontainebleau, j'ai entendu parler de l'ermité de Franchard dans ma petite enfance.

— L'ermité qui m'a précédé ici, Mademoiselle, est mort il y a six ans, presque centenaire. J'avais passé une année avec lui. Depuis sa mort ; j'ai vécu seul.

— Et le temps ne vous dure pas ?

— Non, Mademoiselle.

— C'est étrange. Voulez-vous me conduire à la chapelle ?

— Je n'ai qu'une porte à ouvrir pour cela, dit l'ermité.

Il s'avança vers le fond de la cellule, et la porte qu'il ouvrit laissa entrer un rayon de soleil qui illumina la chambre.

La chapelle était petite, fort simple, mais tenue avec soin. A droite de l'autel, et devant une statue de Notre-Dame des Bois, brûlait une lampe d'argent.

La princesse s'agenouilla, ses deux compagnons l'imitèrent, puis,

après une courte oraison, l'ermite ayant ouvert la porte de l'extérieur, se tint près du seuil, comme s'il attendait le départ de la princesse.

Mademoiselle sortit, un peu déconcertée par le mutisme de l'ermite, et Neverly, en passant devant lui, s'approcha de son oreille, et murmura ces mots :—ou tu es Henri d'Aiguebelle, ou tu es son ombre !

L'ermite se détourna vivement, et rentra dans sa cellule sans répondre un seul mot.

*
*
*

Un page du Roi venait d'entrer dans le jardin de l'ermite, porteur d'un message verbal de sa Majesté. Louis XIV ordonnait aux violons d'aller le retrouver au bas de la gorge de Franchard et il priait Monsieur et Mademoiselle de venir l'y rejoindre. Le soleil allait bientôt se coucher, et la princesse qui craignait fort d'être surprise par la nuit, hésita et fit mine de refuser l'invitation du Roi, mais Monsieur lui assura qu'il voyait fort bien l'endroit où était son frère, et qu'on y arriverait en dix minutes.

Le chemin n'était pas long, en effet, mais si accidenté que mademoiselle de Vandy tomba trois fois, Monsieur quatre, et que Mademoiselle en eût fait autant, sans l'appui du bras de Neverly. Enfin, on arriva près du jeune Roi. Les violons jouaient un passe-pied, et toute la jeunesse dansait sur le gazon, dans un petit cirque naturel formé par des rochers, vraie salle de danse construite à l'usage des fées. Les dames avaient ôté leurs chapeaux à plumes, et mis des fleurs et des papillons dans leurs cheveux. Ces jolis œillets pourpres que la forêt de Fontainebleau produit en abondance, ressortaient à merveille dans les boucles brunes de Mlles Mancini, et les blondes s'étaient couronnées de marguerites et de campanules azurées. Chaque cavalier portait à la boutonnière de son pourpoint un bouquet de fleurs semblables à celles de la belle qu'il conduisait, et les derniers rayons du soleil teintaient d'un or rosé les arbres, les rochers, les musiciens et les danseurs. Les nouveaux arrivés se mêlèrent à la danse, mais ce ne fut que pour quelques instants. Le soleil disparut sous un nuage, le crépuscule tomba rapidement, et il fallut remonter à l'ermitage par un sentier de chèvres, où l'on faisait presque autant de glissades que de pas.

Lorsqu'on y arriva, la nuit était close, mais la tente illuminée attendait les convives, et un souper splendide répara leurs forces et ranima leur gaieté.

*
*
*

— Est-il vrai, ma cousine, demanda le Roi à Mademoiselle, est-il vrai que vous avez vu l'ermite ?

— Oui, sire, et je puis assurer que c'est un ermite bien peu sociable, et qui ne dit presque rien. Il reste la tête couverte d'un vilain capuchon ; on ne voit de son visage qu'une barbe effroyable ; c'est un ours, et un ours mal léché.

— En ce cas, dit Olympe Mancini, je ne le veux point voir.

— Pourtant, dit le Roi, je serais fâché d'être venu ici sans lui faire quelque présent. Il doit être fort pauvre, cet ermite. M. de Neverly, allez le trouver, je vous prie, demandez lui ce dont il a besoin pour lui ou pour sa chapelle, je le lui enverrai demain.

Neverly s'empressa d'obéir au Roi, et, sortant de la tente, traversa le jardin ; une faible lumière éclairait la cellule de l'ermite, et filtrait entre les volets presque fermés. Neverly se haussant sur la pointe des pieds, appliqua son œil à cette ouverture, et regarda dans la cellule. L'ermite lisait à la lueur d'une petite lampe, et son capuchon, rejeté en arrière, laissait voir son visage.

— C'est lui ! se dit Neverly : je n'en puis plus douter. Il alla frapper à la porte. L'ermite éteignit sa lampe, vint ouvrir, et se tint sur le seuil sans prier M. de Neverly d'entrer.

Celui-ci fit la commission du Roi.

— Dites à Sa Majesté que je lui rends mille grâces : je n'ai besoin de rien, et la chapelle est pourvue de tout le nécessaire.

— Mais, mon frère, le Roi sera mécontent de vous si vous ne répondez à ses bontés que par un refus tout sec. Votre jardin a été gâté ; il est juste que vous en soyez dédommagé.

— Hé bien, monsieur, priez Sa Majesté de faire murer les portes de la vieille abbaye, afin qu'elle ne soit plus hantée par les vagabonds et les braconniers.

— Je le dirai, mon frère, mais de grâce, ne faites pas plus longtemps semblant de ne pas me connaître. Vous êtes Henri d'Aiguebelle, mon ami, mon compagnon d'autrefois !

Mais frère Sylvain avait déjà refermé la porte, et Neverly approchant sa bouche du trou de la serrure, lui dit : — Je reviendrai, frère Sylvain, et bon gré mal gré, je saurai tout demain.

* *

Lorsque Neverly reprit sa place à table, le Roi ne songeait déjà plus à l'ermite. Il parlait de musique, et discutait avec la comtesse de Soissons sur la beauté d'un air que Lulli avait composé depuis peu sur des paroles de Racan.

— Je n'ai entendu cet air qu'une fois, disait le Roi, mais il m'a paru languissant et plus triste qu'il ne conviendrait aux paroles. Je crois, madame, que vous le jugez trop favorablement. Baptiste, cette fois est resté au-dessous de lui-même.

— De quel air est-il question ? demanda Neverly à Mme de Chazelles.

De celui que je vous chantai le mois dernier à Paris, monsieur.

— Sire, s'écria Neverly, permettez-moi de plaider pour Lulli. Ne le condamnez pas avant d'avoir entendu cet air chanté par Mme de Chazelles, et permettez-moi de l'accompagner.

Tirant alors de sa poche un petit luth, merveilleux instrument qu'il avait rapporté d'Italie, le jeune gentilhomme l'accorda prestement, et, sur la demande du Roi, la jeune veuve chanta d'une belle voix de contralto :

O bienheureux celui qui peut de sa mémoire
 Effacer pour jamais les vains pensers de gloire,
 Dont l'inutile soin traverse nos plaisirs,
 Et qui loin retiré de la foule importune
 Vivant dans sa maison content de sa fortune,
 A, selon son pouvoir, mesuré ses désirs !

.....

.....

Agréables déserts, séjour de l'innocence
 Où loin des vanités de la magnificence
 Commence mon repos et finit mon tourment:
 Vallons, fleuve, rochers, plaisante solitude,
 Si vous fûtes témoins de mon inquiétude
 Soyez-le désormais de mon contentement.

Dès qu'elle eut fini, un concert de louanges et d'applaudissements récompensa la belle chanteuse, et Neverly, se hâta d'écarter le rideau de la tente et de regarder du côté de l'ermitage. Il vit que la fenêtre en était ouverte, et le clair de lune lui montra la tête de l'ermite, qui semblait écouter encore.

Un page vint parler bas au Roi.—Mesdames, dit Louis XIV, on m'avertit que les calèches sont prêtes, et que le tonnerre commence à gronder dans le lointain. Nous ferons prudemment de retourner au château, je crois.

—Déjà, s'écria Marie Mancini : il est à peine dix heures. Ce serait très beau un orage à Franchard !

—Grand merci ! dit Mademoiselle : j'aime mieux le voir de ma chambre de Fontainebleau. Partons vite, vite. Ces grands arbres attirent la foudre, et un coup de vent suffirait pour enlever cette tente légère.

Quelques minutes après, toutes les dames étaient en voiture, le Roi et sa suite à cheval, les pages portant des torches éclairaient la marche, et tandis que carrosses et cavaliers s'éloignaient, les vingt-quatre musiciens s'entassaient dans trois carrosses, les serviteurs se hâtaient d'emballer la vaisselle d'argent et d'expédier les reliefs du souper, et, tout en vidant les derniers flacons, rechargeaient les mulets et remplissaient un chariot des meubles et des ustensiles apportés le matin. Le ciel se couvrait, et ces rafales de vent qui précèdent les orages, commençaient à courber la cime des arbres et de la forêt.

(à suivre)

Mme Julie LAVERGNE.